

L'ISSeP observe les nanomatériaux à la loupe

L'aménagement d'un laboratoire spécialisé au sein de l'ISSeP permettra d'évaluer le degré de dangerosité des nanomatériaux et nanoparticules. (© ISSeP)



Fin novembre dernier, l'ISSeP (Institut scientifique wallon de service public) inaugurerait son nouveau laboratoire entièrement dédié à la recherche sur les nanomatériaux et nanoparticules, dans le cadre du projet Nanogra.

La diversité et la complexité des nanomatériaux (NMx) et des nanoparticules (NPs) manufacturés augmentent constamment. La croissance rapide de matériaux très hétérogènes nécessite une attention particulière. Leurs caractéristiques, avant tout liées à leurs petites tailles, peuvent conduire à d'importantes innovations scientifiques et techniques dans divers domaines. Cependant, leur utilisation présente des risques qu'il convient d'évaluer

et de maîtriser. Le projet Nanogra a précisément pour objectif une évaluation pluridisciplinaire des risques liés aux NMx et aux NPs présentant un intérêt économique pour la Région wallonne.

Ils sont partout

Les NPs sont intégrées dans la fabrication de nombreux produits et appareils (pharmaceutiques, cosmétiques, automobiles, alimentaires, électroniques,...) de la vie quotidienne. Le besoin de mieux appréhender les risques sanitaires, environnementaux et accidentels posés par les NPs ne cesse d'être pointé du doigt. Dans ce contexte,

l'aménagement d'un laboratoire spécialisé au sein de l'ISSeP répond aux finalités du projet de recherche - sur fonds propres - Nanogra puisqu'il permettra la caractérisation de l'inflammabilité et de l'explosivité des poussières microscopiques et nanométriques combustibles. L'Institut pourra ainsi accompagner les industriels dans l'élaboration d'une politique de sécurité adaptée aux procédés, au transport et au stockage de NPs et de NMx en atmosphère explosive.

L'ISSeP devient le seul organisme scientifique de Wallonie à bénéficier d'un laboratoire spécifiquement dédié à l'étude de l'explosivité de nanopoudres.

Ostende lutte contre le dumping social

La ville d'Ostende mène la lutte contre le dumping social. Elle impose en effet l'obligation de payer les salaires minimums en vigueur en Belgique dans ses grands dossiers de marchés publics. Les soumissionnaires belges et étrangers et leurs éventuels sous-traitants devront donc joindre une «déclaration de respect du salaire minimum» à leur devis. Ceux qui ne respectent pas cet engagement risquent une amende, voire l'annulation du contrat. L'initiative d'Ostende s'inscrit dans la

transposition imminente en droit belge de la directive d'exécution européenne. Celle-ci prévoit une nouvelle réglementation de la responsabilité solidaire en matière de salaires, tant pour les maîtres d'ouvrage non particuliers que pour les sous-traitants. Ici aussi, il sera nécessaire de signer une déclaration de paiement des salaires minimums corrects.

De son côté, le secteur du bâtiment ne ménage pas ses efforts pour lutter activement contre le dumping social,

mais il est nécessaire que les maîtres d'ouvrage l'accompagnent dans cette lutte. Autrement dit, chaque maillon de la chaîne de construction porte sa part de responsabilité et doit jouer son rôle. Les maîtres d'ouvrage pourraient ainsi collaborer activement afin d'exclure des chantiers de construction les entreprises malhonnêtes et tous ceux qui pratiquent le dumping social.